



- conseil d'administration du 13 mars 2012 -

RESOLUTION CA n°8-2012
DECISION MODIFICATIVE 1 - 2012

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2012, telle que présentée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 13 mars 2012.

Le Président,

André BERDOU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Berdou', written over a horizontal line.



Le Directeur,

Gilles PERRON

